



VILLE DE

**Sainte-Marie  
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture  
068-216802983-20250721-514\_2025-DE  
Date de télétransmission : 29/07/2025  
Date de réception préfecture : 29/07/2025

## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES

### Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 21 Juillet 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 14 membres, absents excusés ayant donné procuration : 10 membres, absents excusés : 5 membres, absent : 0 membre

### POINT N° 514

#### TARIFS PUBLICS - LOCATION DE LA BALAYEUSE COMMUNALE

Mme la Maire expose :

Dans le cadre de l'entretien de la voirie communale, la commune a fait l'acquisition d'une balayeuse de type BUCHER Citycat en Mai 2025 qui peut être mise à disposition des communes du Val d'Argent pour des prestations ponctuelles,

Afin de couvrir les frais d'utilisation, d'amortissement et de personnel, il est proposé de fixer un tarif horaire d'intervention, dans le cas d'une telle mise à disposition.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et suivants,*

Considérant la nécessité de fixer un tarif pour la mise à disposition de la balayeuse municipale,

Il est proposé de mettre à disposition la balayeuse, à titre onéreux, aux autres collectivités du Val d'Argent, au tarif de **82€ TTC / heure** avec chauffeur, ce tarif incluant l'amortissement du véhicule, la consommation de matériel et de carburant et la rémunération de l'agent municipal opérateur.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur proposition de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la mise à disposition de la balayeuse communale aux autres collectivités du Val d'Argent,

**FIXE** le tarif de location à 82€ TTC/ heure. Ce tarif inclut l'usage de la balayeuse (amortissement et matériel), le carburant et la rémunération de l'agent municipal opérateur

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

La secrétaire de séance

Nadège FLORENTZ

La Maire



Noëllie HESTIN